

Accueillir un jeune en mission d'intérêt général dans votre structure

Vous représentez **une organisation publique ou associative** qui œuvre dans les domaines de la citoyenneté, la culture, la défense et mémoire, l'éducation, l'environnement, la santé, la sécurité, la solidarité ou le sport, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale...le Service national universel (SNU) vous permet d'accueillir des volontaires dans votre structure et ainsi partager ces valeurs.

Pourquoi accueillir un volontaire dans votre structure pour une mission d'intérêt général ?

Accueillir un volontaire pour une mission d'intérêt général, c'est une occasion de rencontrer les jeunes et de mobiliser ainsi les bénévoles de demain.

L'objectif des MIG est de pouvoir permettre au jeune de découvrir des formes d'engagement, d'exprimer et de développer des compétences personnelles qui lui permettront de s'engager de manière pérenne pour l'avenir.

A l'instar du Service Civique, les missions d'intérêt général doivent permettre aux volontaires d'être pleinement acteurs de leur volontariat, d'être force de proposition et d'exprimer leurs idées ou projets.

Ces missions sont considérées comme distinctes de la vie courante d'une structure, les volontaires ne peuvent être assimilés à des employés ou des bénévoles.



Mode d'emploi pour déposer une mission :

Inscrivez-vous sur admin.snu.gouv.fr et déposez votre mission.



Espace Administrateur

A destination des référents et des structures d'accueil

E-MAIL

Adresse e-mail

MOT DE PASSE

Mot de passe perdu ?

Se connecter

Vous êtes une structure ? [Publiez vos missions](#)


1 Étape 1

Créez et enregistrez votre mot de passe.

2 Étape 2

Créez votre profil en tant que **“Responsable”** d’une structure proposant une mission d’intérêt général.

Dans un 1er temps, il faut renseigner adresse email/nom/prénom/mot de passe du responsable. Une fois saisi, cliquez sur **“Continuer”**



Inscrivez votre structure d'accueil
A destination des structures souhaitant accueillir des volontaires
CRÉEZ UN COMPTE RESPONSABLE DE STRUCTURE

ADRESSE EMAIL
Email

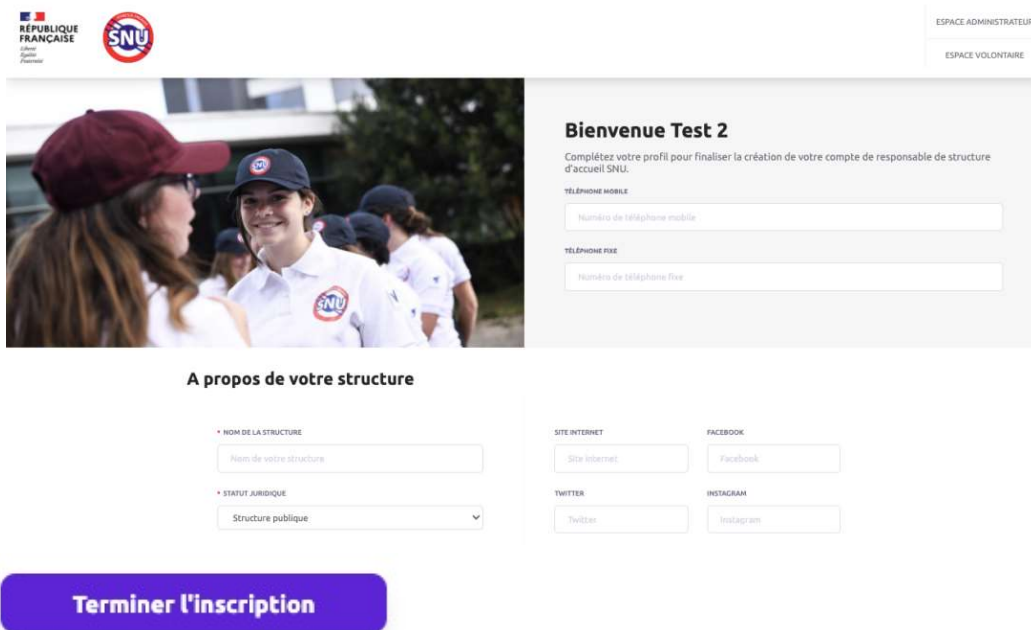
PRÉNOM NOM
Prénom Nom

MOT DE PASSE

Continuer

Vous avez déjà un compte ? [Connectez-vous](#)

Ensuite il faut renseigner les informations relatives à la structure et **“Terminer l'inscription”**.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ESPACE ADMINISTRATEUR
ESPACE VOLONTAIRE

Bienvenue Test 2
Complétez votre profil pour finaliser la création de votre compte de responsable de structure d'accueil SNU.

TELEPHONE MOBILE
Numéro de téléphone mobile

TELEPHONE FIXE
Numéro de téléphone fixe

A propos de votre structure

• NOM DE LA STRUCTURE

• STATUT JURIDIQUE

SITE INTERNET FACEBOOK

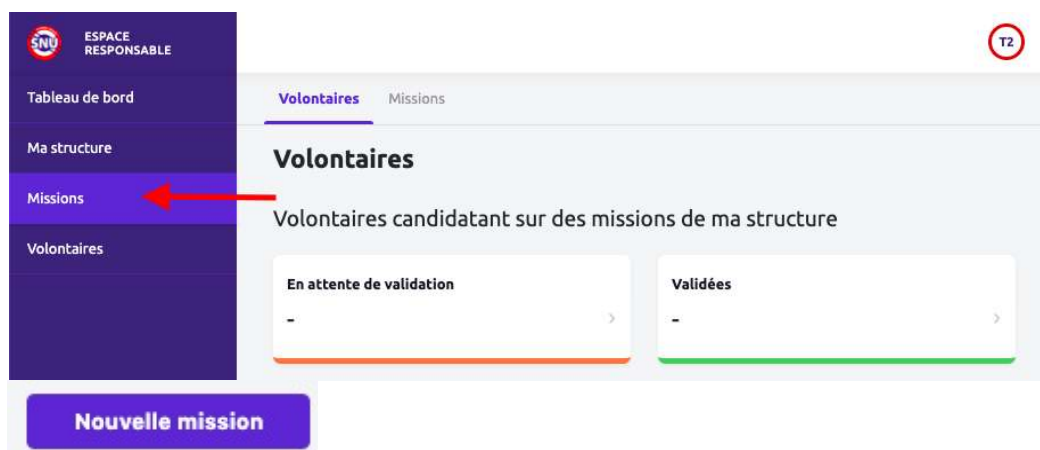
TWITTER INSTAGRAM

Terminer l'inscription

3 Étape 3

Vous avez alors accès à votre tableau de bord

Pour déposer une mission, cliquez sur l'onglet "**Missions**" puis sur le bouton "**+ Nouvelle mission**"



Un formulaire à compléter s'affiche.

Pensez à bien compléter le descriptif de la mission pour aider les volontaires à comprendre ce qu'il sera attendu d'eux.

La saisie des dates est indispensable pour permettre l'affichage des missions. En cas de mission perlée, choisissez des dates correspondant à la période de réalisation de la mission (si une mission perlée doit se faire pendant le premier trimestre de l'année scolaire, indiquez du 1er septembre au 20 décembre par exemple.)

Une fois la mission renseignée, cliquez sur "**Enregistrer**" si on veut laisser la mission en brouillon et y revenir plus tard OU "**Enregistrer et proposer la mission**", pour soumettre la mission à validation du référent départemental SNU.

Nous contacter :



Service Départemental
à la Jeunesse, à l'Engagement
et aux Sports

20 quai Hippolyte Rossignol,
77000 MELUN

snu-ddcs@seine-et-marne.gouv.fr



Roger CHASSAT

roger.chassat@seine-et-marne.gouv.fr



Arnaud FORAY

arnaud.foray@seine-et-marne.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations utiles et proposez une mission d'intérêt général (MIG)
sur : www.snu.gouv.fr/structures

